

SILLY LE LONG

BULLETIN DE JUIN 2019



SOMMAIRE

Edito.....	4-5
Compte rendu Conseil Municipal du 10 avril 2019.....	6-9
Urbanisme.....	10
Réponse du Préfet des Hauts de France au Sénateur.....	11
Analyse de l'eau.....	12
Bibliothèque.....	13
FÊTEZ SILLY.....	14
Jouets de Noel.....	14
Informations diverses.....	15-16
Planning collecte 2019.....	17
Communiqué de presse Assurance Maladie.....	18
Le Bac à Sable.....	19-20
Nécrologie.....	21
14 Juillet—INSCRIVEZ-VOUS.....	22
Pétanque A.S SILLY LE LONG et FÊTEZ Silly.....	23

EDITO

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité le 10 avril dernier, le compte administratif de l'année 2018 (résultat financier) et le budget communal de l'année 2019.

Nous avons, dès le début de notre mandat en mars 2014, souhaité procéder, conformément à nos engagements de campagne, à une modernisation de notre commune en engageant et finançant des travaux importants. Cet édito précise les investissements 2019 et retrace les actions engagées depuis le début de notre mandat.

Le budget 2019 signe, d'une part la fin des travaux de réhabilitation de la route VC4/VC6 (route Silly-Le Long/Nanteuil-Le-Haudouin) engagés par ce Conseil, d'autre part la fin de son financement ; cette route a été réalisée en étroite collaboration avec les élus de Nanteuil ; la responsabilité administrative et financière de ce projet m'ayant été confiée par la signature d'une convention.

La reprise des terrains qui a permis l'enfouissement des lignes électriques et l'élargissement de la route est actuellement gérée par une équipe de la mairie de Nanteuil-Le-Haudouin ; cette reprise administrative permettra d'indemniser prochainement les propriétaires et exploitants concernés.

Le budget 2019 consacre également un financement conséquent (370 euros par prise, soit près de 200 000 euros) pour l'installation de la fibre optique dans notre commune. Ce projet important initié par le Conseil Municipal le 24 mars 2016 est en cours de réalisation ; l'installation permettra à chacun de bénéficier d'un Internet très haut débit. Les habitants de notre commune n'auront donc pas à payer le branchement de la fibre et l'installation de la prise à leur domicile ; il conviendra toutefois de disposer d'un fourreau conduisant l'installation du domaine public à la prise, étant convenu que cela existe pour le téléphone ou toute autre installation. Les travaux sur la voie publique devraient se terminer à l'automne prochain, ensuite les opérateurs de téléphonie prendront le relais ; il est précisé que SFR n'a plus le monopole sur le très haut débit installé dans le département.

Le patrimoine de la commune méritait également d'être rénové, ainsi des travaux ont été engagés dans deux appartements loués par la mairie à des particuliers. Des travaux ont aussi été réalisés dans la salle multifonctions : réfection du toit de l'entrée, peinture des extérieurs, peinture de l'intérieur, changement des fenêtres et portes, modernisation de la cuisine avec l'installation d'une cuisine équipée ; le lave-vaisselle ayant été financé par l'association Fêtez Silly, ce dont je la remercie.

Les trois bassins d'orage en mauvais état d'entretien ont été débroussaillés et nettoyés, en particulier celui du bas du village qui a été débarrassé des matériaux entreposés depuis de

nombreuses années.

La cour de la mairie ne présentait pas une bonne image de notre village : elle est le premier lieu d'accueil de nos visiteurs mais également un lieu important pour les cérémonies, je pense tout particulièrement aux mariages, aux PACS et aux baptêmes civils ; elle devait être un lieu plus accueillant. Des travaux ont donc été réalisés par le personnel de la mairie sous la conduite de mon adjoint, pour un budget très limité.

Des trottoirs ont été réalisés rue de Senlis, rue Marcel Trumel, rue du Stade, rue Saint Jean ; des fonds sont consacrés à la réfection des trottoirs de la rue de Saint Pathus dans le budget 2019 ; auparavant le réseau d'eau doit être refait, le Syndicat des Eaux a lancé, à notre demande, une mise en concurrence, la commune payera 40% des dépenses engagées pour ce réseau.

Les armoires électriques installées dans la commune pour la gestion de l'éclairage public ont été remplacées car elles ne répondaient plus aux normes de sécurité ; les fils électriques multiples ont été remplacés par une tresse ; 47 lampadaires ont été remplacés par de nouveaux comportant des éclairages leds, plus économiques.

Compte tenu d'intempéries exceptionnelles rencontrées l'année passée, des travaux ont été réalisés dans le chemin de la Procession afin de protéger les habitations. De même, le budget 2019 prévoit des travaux pour curer et améliorer le bassin de réception des eaux de pluie, situé au bas du village.

L'église fait également partie du patrimoine de la commune ; des travaux importants sont entrepris par des bénévoles, membres de l'association La Sauvegarde De l'Eglise, je les remercie pour leur dévouement. Ce chantier est suivi par l'un de mes adjoints afin d'assurer les achats de matériaux nécessaires, inscrits chaque année dans le budget de la commune.

La restauration des peintures sur toile du chœur de l'église est inscrite au budget 2019, toutefois un don de l'association compensera ce coût.

Des travaux vont être engagés par la municipalité sur le beffroi et le bourdon, dans le clocher de l'église (40 000 euros) ; le toit de l'église doit être remis en état : remplacement de tuiles, grattage des mousses et traitement préventif sur les deux versants et sur le clocher ; le budget 2019 prévoit les services d'une entreprise spécialisée (12 000 euros).

Le sol du square a été remanié afin d'être plus propre, présenter un meilleur aspect et permettre accessoirement aux habitants de pratiquer les jeux de pétanque dans de meilleures conditions ; des aménagements et jeux pour les enfants figurent dans le budget 2019.

La bibliothèque municipale a fait l'objet de travaux importants de rénovation ; elle est utilisée par notre école communale, nos administrés et par les enfants.

Une attention particulière a été portée à notre école ; les sanitaires de la maternelle ont été agrandis et entièrement réaménagés, de nombreuses fenêtres ont été remplacées, les sols de la salle de motricité ont été rénovés. Dans le budget 2019, comme les années passées, figure du matériel pédagogique, à la demande des enseignantes, afin d'accompagner l'évolution du mode d'enseignement ; ainsi est notamment inscrit dans le budget un vidéo projecteur interactif.

Une attention est également portée à nos enfants au périscolaire et à la cantine ; après avoir entendu les commentaires des enfants pendant les repas et en accord avec l'association des parents d'élèves le prestataire a été remplacé afin d'améliorer la qualité des repas livrés.

Le cadre de vie de nos concitoyens est au centre de nos préoccupations depuis le début du mandat, ainsi du printemps jusqu'à l'automne des jardinières de fleurs sont disposées dans les rues du village ; des arbres et fleurs sont plantés chaque année.

L'équipe municipale travaille avec détermination, en étroite relation avec le personnel municipal, pour l'entretien et l'évolution de notre village. A la tête de l'équipe municipale, j'ai veillé tout particulièrement à ce que les dépenses importantes soient programmées avec anticipation, afin de bénéficier de subventions et respecter strictement la capacité d'autofinancement annuelle de notre commune. En conséquence, malgré des investissements conséquents, nous n'avons jamais eu recours à l'emprunt ; l'encours de la dette est passé de 347 155 euros au début de notre mandat à 176 000 euros à fin 2019, soit une réduction de 50% de la dette.

Le Conseil Municipal et moi-même sommes conscients des difficultés financières rencontrées par bon nombre de familles, aussi nos mesures de gestion visent à ne pas faire supporter les investissements conséquents aux générations à venir et ne pas créer d'impôt supplémentaire.

Un sujet de préoccupation concerne l'échangeur de la RN2 pour lequel j'ai engagé plusieurs actions avec les maires des communes voisines, ce qui a permis dans un premier temps l'ouverture vers Soissons, mais pas vers Paris. J'ai reçu en notre mairie, le sénateur Jérôme Bascher et lui ai demandé notamment, d'intervenir pour notre échangeur, vous trouverez dans les pages suivantes la réponse du Préfet des Hauts de France au Sénateur. Des dates de début et fin de travaux nous ont été communiquées à plusieurs reprises mais démenties par les faits ; cette fois nos espoirs sont plus grands...plutôt pour début 2020.

La loi française interdit toute publicité du bilan des conseils municipaux à compter du 1^{er} septembre 2019, ce bilan est donc le

dernier dans un bulletin d'informations ; nous vous tiendrons toutefois informés des actions menées au cours des prochains mois.

Enfin, j'ai une pensée pour la famille et les amis de Pierre Lombard, décédé le 16 juin 2019, à Angoulême. Pierre Lombard a été conseiller municipal, puis Maire de notre commune de 1989 à 2001 ; J'adresserai un message à son épouse au nom de la commune et de ses habitants.

Bien cordialement

Daniel Lefranc

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 4 avril 2019

Affichage : 16 avril 2019

Membres élus : 10

Présents : 7

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Monsieur CHARTIER Guillaume, Monsieur VECTEN Damien, Madame DUCHESNE Valérie, Madame MUNSCH Laurence : Conseillers Municipaux

Absents excusés : Madame BESAIN Josiane, Monsieur SMITH Fabrice,

Madame CHABOT Danièle donne pouvoir à Monsieur BOURQUIN Jean-Paul

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

Régularisation de prévision pour dépréciation. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur VECTEN Damien accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2019.

10/2019 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 « Commune »

Monsieur le Maire cède la présidence au doyen de l'assemblée, désigné par le Conseil, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul et se retire au moment du vote conformément aux textes en vigueur.

Il est présenté aux Conseillers Municipaux les résultats de l'exercice 2018 constatés au Compte Administratif :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat exercice 2018	Résultats anté- rieurs	Résultats cumu- lés
Section fonctionnement	766 151.83	883 129.25	116 977.42	937 765.49	1 054 742.91
Section investissement	682 182.37	397 290.39	284 891.98	75 052.49	-209 839.49
Résultat définitif					844 903.42

Le Conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance des résultats et des restes à réaliser dont il reconnaît la sincérité,
- et avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2018, établi par le comptable du Trésor, constate la stricte concordance entre les écritures du Compte Administratif 2018 et celles du Compte de Gestion 2018, et après en avoir délibéré :
- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018
- vote à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

11/2019 Affectation du résultat

Le résultat de fin d'exercice de l'année 2018 du budget communal s'élève à :

Excédent de fonctionnement : 1 054 742,91 €

Déficit d'investissement : 209 839,49 €

Il est rappelé que les recettes d'investissement ne couvrent jamais l'ensemble des dépenses ce qui nécessite chaque année une affectation issue des recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal constatant le déficit d'investissement, approuve à l'unanimité, l'affectation de la somme de 209 839,49 €, de l'excédent de fonctionnement N-1 à la section investissement.

12/2019 Vote du budget primitif 2019 « Commune »

Le budget, soumis au vote du Conseil Municipal, a fait l'objet d'une réunion de travail dans le cadre de la Commission des Finances et du Budget réunie le 9 avril 2019.

Les prévisions budgétaires, telles qu'elles ont été approuvées par la Commission des Finances, respectant les principes de sincérité et d'équilibre sont soumises au vote par chapitre, des Conseillers Municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif « Commune » sections de fonctionnement et d'investissement, présentées et votées par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Section 2019 en équilibre	881 279,00	881 279,00
Excédent 2018 reporté		1 054 742,91
Affectation du résultat 2018 en section investissement		-209 839,49
Virement à la section d'investissement	312 931,51	
Totaux	1 194 210,51	1 726 182,42
Excédent		531 971,91

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Section 2019 en équilibre	836 743,00	733 650,98
Déficit 2018 reporté	209 839,49	
Virement de la section de fonctionnement		312 931,51
Totaux	1 046 582,49	1 046 582,49

13/2019 Vote des subventions communales

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, les subventions suivantes :

Coopérative scolaire	2 120.00 €
Parents élèves	200.00 €
ASS Foot	2 550.00 €
Electricité Foot	7 500.00 €
UNC-AFN anciens combattants	160.00 €
Club de l'amitié	1 700.00 €
Croix Rouge	100.00 €
Judo Sport Libre	500.00 €
Amicale des pompiers	250.00 €
Fêtez Silly	1 900.00 €
Subvention Fêtez Silly – 14 juillet	400.00 €
Pétanque club Plessis - Lagny	150.00 €

Compte tenu des consommations d'électricité du stade, l'association sportive et la municipalité se sont mis d'accord afin de mettre en place une subvention spécifique pour l'électricité. Les factures correspondantes à l'année 2018 (3000,00 €), n'ayant pas été remboursées par la commune sont ajoutées à la subvention 2019, ce qui porte la subvention à 7500,00 €.

Concernant l'association du Club de l'amitié, la municipalité prend désormais en charge le coût de l'animation musicale qui figurait dans le montant de la subvention à hauteur de 300,00 €. Ce montant est donc déduit du montant de la subvention 2019.

Le Conseil Municipal rappelle que les subventions sont versées, sous réserve que les dossiers transmis soient complets ; en particulier, les associations ont l'obligation de fournir leur bilan financier. Le Conseil rappelle que les subventions sont attribuées aux associations afin que les prestations offertes bénéficient pleinement aux adhérents. Ces aides de la commune ne doivent donc pas conduire les associations à thésauriser, ce qui serait contraire à l'esprit dans lequel elles sont attribuées par la commune.

L'an dernier le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 150,00 € au Club de pétanque Plessis-Lagny en considérant l'inscription de plusieurs administrés du village à cette association. Cette subvention est reconduite sur 2019 par un vote à la majorité exprimé par 3 voix pour, 2 abstentions et 2 contres. La subvention versée à l'association Fêtez Silly est adoptée à la majorité par 6 pour 2 abstentions : Nicolas CORNIQUET et Laurence MUNSCH ; ces élus sont membres des associations concernées.

14/2019 Vote du taux des taxes communales

Conformément à l'article 1636 B sixties du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

la taxe d'habitation ;

la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable concerné ; la base de calcul est déterminée par les Services Fiscaux et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la Loi des Finances. Le taux de majoration de l'assiette appliqué par les Services Fiscaux est fixé à 1,022 % pour l'année 2019.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables de Silly Le Long ; les taux des trois taxes sont donc inchangés. Le Conseil Municipal rappelle que ces taux n'ont pas été augmentés depuis le début du mandat.

Article unique : Les taux d'imposition pour 2019 sont maintenus à :

Taux des taxes	Taux 2019
Taxe d'habitation	16,99 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	29,78 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	42,47 %

et inscrits dans les recettes fiscales correspondantes à l'article 73111 « contributions directes » du budget 2019.

15/2019 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 « Assainissement »

Monsieur le Maire cède la présidence au doyen de l'assemblée et se retire au moment du vote. Le président de la séance présente le Compte Administratif :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat exercice 2018	Résultats anté- rieurs	Résultats cumulés
Section d'exploitation	35 975.96	65 337.82	29 361.86	141 268.65	170 630.51
Section investissement	6 367.53	14 986.92	8 619.39	58 500.57	67 119.96
Résultat définitif					237 750.47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le Compte Administratif « Assainissement » tel que présenté, celui-ci étant conforme au Compte de Gestion qui est également approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

16/2019 Affectation du résultat

Le résultat constaté de l'exercice 2018 s'élève à 170 630,51 € pour la section d'exploitation et 67 119,96 € pour la section d'investissement.

Le résultat positif de la section d'investissement ne nécessite pas de virement de la section d'exploitation.

17/2019 Vote du budget primitif 2019 « Assainissement »

Le projet de budget assainissement est soumis aux Conseillers Municipaux ; il prend en compte la maintenance, l'entretien, les réparations éventuelles du réseau, le remboursement de la dette, la comptabilisation des amortissements.

En section d'exploitation le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes : 214 884,51 €

En section d'investissement, il est constaté une dépense de 131 826,00 € et une recette de 188 831,51 €

Montants auxquels viendront s'ajouter les excédents reportés, soit 141 268,65 € pour la section d'exploitation et 58 500,57 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif « Assainissement » sections d'exploitation et d'investissement, présentées et votées par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice	214 884.51	
Recettes de l'exercice		214 884.51
Excédent antérieur		141 268.65
Totaux	214 884.51	356 153.16
Excédent prévisionnel		141 268.65

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice	131 826.00	
Recettes de l'exercice		188 831.51
Excédent antérieur		58 500.57
Totaux	131 826.00	247 332.08
Excédent prévisionnel		115 506.08

18/2019 Régularisation de prévision pour dépréciation

Une prévision pour dépréciation est inscrite dans les comptes depuis 2008. Cette prévision n'a plus lieu de figurer dans les comptes. Elle fera donc l'objet d'une régularisation dans les comptes de l'année 2019 par un mandat au 2931 chapitre 040 et un titre au 7876 chapitre 042 pour un montant de 1 981,84 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de la régularisation décrite ci-dessus.

Questions diverses

Démission d'un Conseiller : Monsieur JOBELIN a transmis un courrier reçu le 29 mars 2019 afin de présenter sa démission de Conseiller Municipal. Cette démission régularise la situation puisque Monsieur JOBELIN ne participait plus aux Conseils Municipaux depuis son déménagement hors du village.

Réclamation à la poste : Monsieur le Maire informe les Conseillers avoir porté réclamation auprès des services de la poste compte tenu des dysfonctionnements constatés dans la distribution du courrier (courriers distribués tardivement dans la journée voire pas du tout, mauvais acheminement...).

Fibre optique : Les travaux d'installation de la fibre par le SMOTHD ont commencé début mars. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de signaler toute anomalie lors de ces travaux.

Laurence soulève à nouveau le sujet d'un chien errant qui pose des problèmes de sécurité dans le village. Un contact a déjà été pris avec les propriétaires, il conviendra à nouveau d'alerter les propriétaires sur les risques encourus et leur responsabilité.

Déclarations Préalables de Travaux acceptées

Mr HADJ NACEUR, 6 A rue de Senlis : clôture

Mr JODUN, 1 Rue Saint Jean : pose de panneaux solaires

Mme VECTEN, 104 Grande Rue : rénovation et création d'ouvertures

Mr NORMAND, 21 Rue Victor Hugo : mur de séparation et abri de jardin

Mme NORADIN, 1 Rue du Courtil : transformation du garage en pièce à vivre et modification de la porte

SCI de la SEIGNEURERIE, 44 Grande Rue : remplacement d'un auvent par une véranda

Mr OLIVIER, 1 Rue des Aulnes : transformation du garage en pièce à vivre

Mr RICHARD, 8 Bis Rue Saint Jean : pose d'un vélux

Mme BESAIN, 4 Rue du Verger : remplacement et agrandissement des vélux

Mr JOUVE, 21 Bis Rue de St Pathus : clôture

Mr BENELUZ, 2Bis Rue Marcel Trumel : ravalement

Mr BLANC, 10 Chemin de la Procession : pose d'un vélux

Mr JAMARD, 2 Grande Rue : Mur de séparation

Mr GIBAUD, 8 Rue des Abeilles : pose d'une pergola

Permis de Construire acceptés

Mr GANDEGA & Mme TIMERA – Lot 5, 14 Rue Victor Hugo : maison individuelle

Mr BRAUN, Lot N° 13 - 31 Rue Victor Hugo : maison individuelle

Mr & Mme FRANQUET, 4 A Grande Rue : maison individuelle

Mme COURTIER, 9 Rue St Jean : Garage

Mr YTHIER & Mme MINSHELLA, 5 Rue Victor Hugo : Extension

Mr & Mme GAUGEZ, Lot N° 11 – 27 Rue Victor Hugo : maison individuelle

Affaire suivie par :
 Thierry Durant
 Tel : 03 44 89 61 38

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP DE LE PLESSIS BELLEVILLE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SILLY LE LONG
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - SAUR FRANCE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

LE PLESSIS BELLEVILLE

Prélèvement	00126899	Commune	SILLY-LE-LONG
Unité de gestion	0073 LE PLESSIS BELLEVILLE	Prélevé le :	jeudi 21 mars 2019 à 13h20
Installation	UD 000626 LE PLESSIS BELLEVILLE	par :	LDAR
Point de surveillance	S 0000001987 CENTRE VILLAGE	Type visite :	D1
Localisation exacte	MAIRIE ROBINET MELANGEUR DES TOILETTES		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	13	C				25.00
Température de mesure du pH	13	C				
pH	7.3	unité pH			6.50	9.00
Chlore libre	<0.05	mg Cl ₂ /L				
Chlore total	<0.05	mg Cl ₂ /L				

Analyses laboratoire

Type de l'analyse : D1_2 Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE 0204
 Code SISE de l'analyse : 00127049 Référence laboratoire : H_CS19 2608 1

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélogométrique NFU	0.43	NFU				2.00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact aér revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact aér revivifiables à 36°-44h	3	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100ml				0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100ml		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/100ml		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.2	unité pH			6.50	9.00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	960	µS/cm			250.00	1100.00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0.050	mg/L				0.10
Nitrates (en NO ₃)	3.1	mg/L		50.00		
Nitrites (en NO ₂)	<0.010	mg/L		0.50		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de mesure du pH	17.5	C				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00126899)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Signé à Beauvais le 14 mai 2019

Pour le Directeur
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

J. Lejeune

Bibliothèque

Nous vous accueillons les mercredis de 15h00 à 18h00 et les vendredis de 16h00 à 18h00.



Notre but :

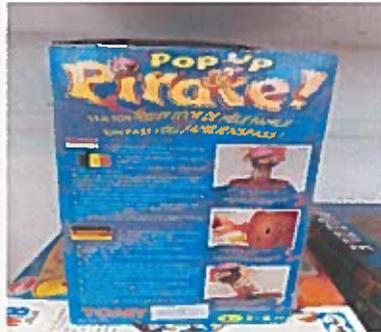
Susciter l'envie de lire aux jeunes et aux adultes et créer des échanges conviviaux autour d'un café.

L'inscription est gratuite.

Un petit coin enfant est aménagé pour les tous petits, n'hésitez pas à passer nous voir avec eux. Nous aurons le plaisir de leur lire une histoire

Nous recrutons toujours des bénévoles, si vous êtes intéressé n'hésitez pas à nous rencontrer .

Nouveauté !



Vous pouvez dès maintenant emprunter des jeux et des puzzles.

A bientôt au plaisir de vous recevoir.

Bibliothèque 5 rue Marcel Trumel 60330 Silly le long

tel :0344883121

bibliotheque.sillylelong@orange.fr

Il reste 7 places pour le Week End en Allemagne et Belgique du 30 novembre 2019 au 1er décembre 2019

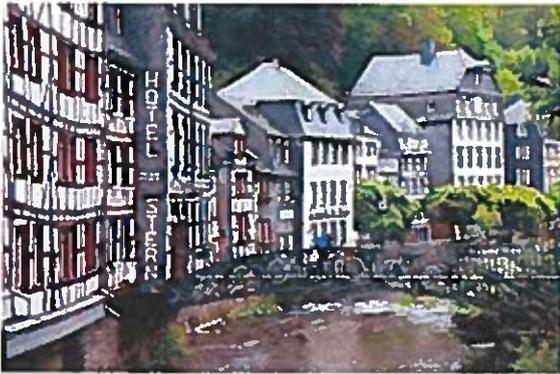


Pour plus d'informations contacter :

Mr COURTAT : 06 08 67 91 82

ou

Mme SCHMITTBIEL : 06 74 02 09 25



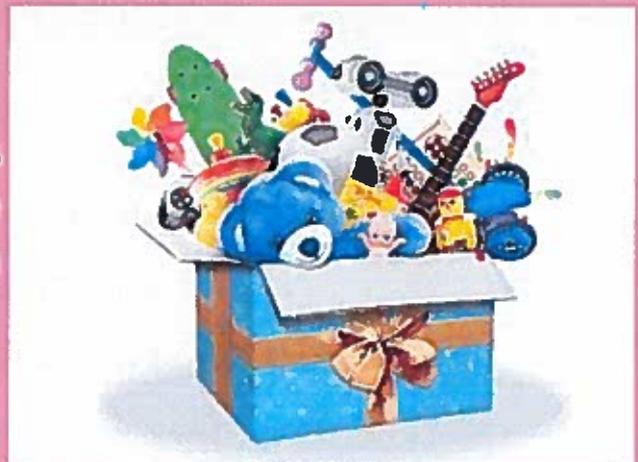
Jouets de Noël

Chers parents

Le spectacle de Noël des enfants ainsi que la venue du Père Noël et la distribution des cadeaux aura lieu le **Samedi 14 décembre 2019 à partir de 10h00.**

Votre enfant est né entre 2009 et 2016 est résidant dans la commune et fréquente l'école de Silly Le Long ou une autre, nous vous invitons à venir retirer les fiches de jouets correspondantes à l'âge de votre enfant en Mairie, à partir de mi-juin, afin d'effectuer votre choix.

Nous vous demandons de faire parvenir vos réponses (choix n°1 et choix n° 2) avec la fiche et le nom de votre enfant en Mairie, au plus tard pour le 1er août.



La Municipalité

Le secrétariat de Mairie sera fermé :

- * Samedi 20 Juillet 2019
- * Samedi 27 Juillet 2019
- * Samedi 03 août 2019
- * Samedi 10 août 2019
- * Samedi 17 août 2019

CANTINE

Si vous souhaitez bénéficier des services de la cantine, le dossier disponible au secrétariat de la Mairie doit être renouvelé chaque année scolaire.

1ère Edition du « HANG'ARTS EN DELIRE »

Du théâtre dans nos campagnes...

Coup de théâtre au HANG'ART de Boissy-Fresnoy le 5-6 octobre 2019 !

Pendant tout un weekend, ce lieu atypique accueillera une programmation de comédies jouées depuis plusieurs années en France par des troupes professionnelles.

SAMEDI 5 OCTOBRE :

« LE MARI DE MA FEMME »

« FAITES L'AMOUR AVEC UN BELGE »

« LE BAL DES POMPIERS »

DIMANCHE 6 OCTOBRE

« UN PETIT COIN DE PARAPLUIE »

« LE MEXICAIN MALGRE LUI »

« LA GUERRE DES SEXES AURA-T-ELLE LIEU »

Le projet de ce nouveau rendez-vous culturel est d'organiser un weekend convivial, intergénérationnel et vecteur de liens sociaux autour de rencontres en lien avec le théâtre.

Plusieurs compagnies de théâtres locales sont attendues sur l'événement pour parler de leur passion et la partager.

Pour clôturer chaque journée de festival, pot de l'amitié et rencontres avec les comédiens professionnels :

Laure MATHIEU (« Demain nous appartient » TF1, « Camping paradis » TF1, Arnaud RAYMACKERS (« Speed Rating » meilleur scénario et réalisation « Off de Cannes 2013 »), Emilie WIEST (« Monologue du vagin », « Les petits meurtres d'Agatha Christie » France 2), etc...

Tarifs très accessibles et navettes gratuites sont proposées pour proposer un événement ouvert au plus grand nombre !

Ce festival est soutenu par le comédien-chanteur Gregory DECK (comédies musicales : « Salut les copains le musical », « Dracula », « Jesus, de Nazareth à Jérusalem », « Bernadette de Lourdes », actuellement en tournée, etc...)

--> Pour tout savoir sur le festival ou le soutenir : <https://www.helloasso.com/associations/cspv/collectes/du-theatre-dans-nos-campagnes>

--> Pour découvrir la bande-annonce du Festival : <https://www.youtube.com/watch?v=J9f5s-GZBFo&feature=youtu.be>

--> Pour réserver vos places : en ligne [Billetterie comédies du 05/10](#) / [Billetterie comédies du 06/10](#) / par téléphone 03.44.88.37.90 (Magali ou Florie)

ATTENTION LES FRELONS ASIATIQUES SONT DE RETOUR

Le Maire a demandé au Conseil Départemental de réfléchir à des mesures pour lutter contre les frelons destructeurs des abeilles.



Chers patients,

Vous m'avez accordé votre confiance pendant toutes ces années et je vous remercie chaleureusement.

La continuité des soins est assurée par Mme BARREAU qui travaille au cabinet depuis plus d'un an et les numéros de téléphone ne changent pas : 03 44 60 50 74 et 09 69 77 50 74.

Le cabinet infirmier est transféré au : **Centre EGB 5 Avenue Georges BATAILLE**

Bâtiment C 4ème Etage

Bureau 4197

Michèle PERROTIN

Aide au permis de conduire

La Région Hauts-De-France poursuit sa mobilisation pour l'emploi et le pouvoir d'achat des habitants. Après Proch'Emploi, l'aide à la garde d'enfants et l'aide au transport, l'aide au permis de conduire vient faciliter l'insertion professionnelle des habitants de la région en permettant de lever un obstacle trop souvent rencontré par les jeunes et leur famille : le financement du permis de conduire.

Cette aide s'adresse aux jeunes majeurs de la Région inscrits en formation, en voie d'insertion dans le monde du travail ou connaissant une situation professionnelle précaire. D'un montant maximum de 1000 euros, elle s'adresse aux jeunes dont les ressources, ou celles de leur famille, sont limitées. En accordant une avance sur les frais, elle desserre l'étau d'une contrainte budgétaire qui impose parfois aux familles de renoncer ou de reporter cet investissement si important pour l'avenir de leurs enfants.

Pour toute question sur les modalités d'obtention de cette aide, vos administrés peuvent contacter le numéro vert régional (0 800 02 60 80), écrire sur aideaupermis@hautsdefrance.fr ou se rendre dans l'un des antennes régionales de proximité situées près de chez eux (liste disponible sur www.hautsdefrance.fr).

Certaines collectivités territoriales ont déjà créé des dispositifs visant à faciliter l'obtention du permis de conduire. Ces aides suivent différentes modalités d'application mais surtout, par l'établissement de règles d'éligibilité spécifiques, poursuivent des objectifs qui leur sont propres. C'est pourquoi, nous souhaitons que l'aide régionale au permis de conduire soit cumulable avec les interventions disponibles localement.

Planning de collecte 2019

LUNDI	JEUDI	VENDREDI
Ordures ménagères (bac noir)	Déchets de jardin (BAC roulant EN-840) 21 mars au 21 novembre	Emballages et papiers (bac jaune)

Collecte d'après-midi : ordures ménagères et déchets recyclables - Sortie des poubelles le matin avant 14h

ATTENTION MODIFICATION DES DATES DE COLLECTE EN RAISON DES JOURS FÉRIÉS

Collecte des déchets recyclables le 28 décembre

Planning de collecte 2019—Gros producteurs et collectifs

LUNDI / JEUDI	JEUDI	VENDREDI
Ordures ménagères (bac noir)	Déchets de jardin (BAC roulant EN-840) 21 mars au 21 novembre	Emballages et papiers (bac jaune)

Collecte d'après-midi : ordures ménagères et déchets recyclables - Sortie des poubelles le matin avant 14h

ATTENTION MODIFICATION DES DATES DE COLLECTE EN RAISON DES JOURS FÉRIÉS

Collecte des ordures ménagères le 27 décembre

Collecte des déchets recyclables le 28 décembre

Planning de collecte 2019—Rue Buchet collectée avec la mini benne

MARDI	JEUDI	VENDREDI
Ordures ménagères (bac noir)	Déchets de jardin (BAC roulant EN-840) 21 mars au 21 novembre	Emballages et papiers (bac jaune)

Collecte d'après-midi : ordures ménagères et déchets recyclables - Sortie des poubelles le matin avant 14h

ATTENTION MODIFICATION DES DATES DE COLLECTE EN RAISON DES JOURS FÉRIÉS

**90 000 Dossiers Médicaux Partagés (DMP) déjà créés
dans l'Oise**

Officiellement lancé en novembre dernier, le Dossier Médical Partagé (DMP) a déjà convaincu plus de 90 000 Oisiens, qui ont majoritairement créé leur dossier sur internet, en pharmacie ou dans une agence de l'Assurance Maladie.

Gratuit et confidentiel, le Dossier Médical Partagé est la mémoire de votre santé !

Véritable carnet de santé numérique, le DMP permet de sauvegarder vos informations médicales* et de les partager avec les professionnels de votre choix.

Très utile en cas d'urgence, le DMP peut vous sauver la vie car les secours peuvent consulter vos antécédents médicaux.

Tout le monde peut créer son DMP, enfants comme adultes, quel que soit son régime de Sécurité sociale.

L'accès au DMP est hautement sécurisé : le patient garde le contrôle de ses données puisqu'il choisit les professionnels de santé qui auront le droit d'y accéder. Seul le patient et les professionnels de santé autorisés peuvent y accéder.



Pour créer votre DMP, c'est simple !

- Rendez-vous sur dmp.fr, muni de votre carte Vitale
- Demander à votre pharmacien d'ouvrir votre DMP

Il est également possible d'ouvrir votre DMP dans les agences CPAM à Beauvais, Creil, Compiègne

** Historique des remboursements des 24 derniers mois, pathologies et allergies éventuelles, traitements médicamenteux, comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, résultats d'examens... (et bientôt les directives anticipées sur les souhaits concernant sa fin de vie, le carnet de vaccination) : le DMP permet de rassembler ces informations dans un seul espace sécurisé.*

**Déclarer la naissance de votre enfant à la CPAM devient un jeu
d'enfant !**

La famille s'agrandit... Parce que chaque instant passé avec votre bébé est précieux, déclarez-le en ligne depuis votre compte ameli, tout simplement, sans vous déplacer !

Une fois la déclaration de naissance de votre enfant faite en mairie, pensez à le déclarer également auprès de votre CPAM pour une prise en charge de ses soins.

Gagnez du temps, grâce à la déclaration en ligne ! Vous pouvez effectuer cette démarche depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play](#). Le service « Déclaration du nouveau-né » est accessible depuis la rubrique « Mes démarches » de votre compte ameli.

Il vous appartient ensuite de remplir les informations demandées à l'identique de ce qui est écrit sur l'extrait de l'acte de naissance de votre enfant ou sur le livret de famille. Suite à cette déclaration en ligne, votre enfant sera inscrit sur votre carte Vitale (dès que vous l'aurez mise à jour en pharmacie ou dans une agence de l'Assurance Maladie).



la commission des fêtes de Silly
présente

Le Bac à Sable

Atelier théâtre - Section adultes

Salle multifonction

Rue Saint-Jean - Silly-le-Long

samedi 16 novembre 2019

20 h 30

Entrée 7 €, de 12 à 16 ans 3 €, moins de 12 ans gratuit
avec

Thierry BUTTIAUX

Laure MAUDUIT

François CARON

Marine MOULIN

Fatima CASTRO

Sandy RUBAN

Isabelle DEGRAEVE

Jean-Pierre SCHICKELE

Odile DOURLIN

Francis TOUPIILLIER

Nadège LANGLET

Nicolle VIGNERON

Daniel VILLENEUVE

Réservations : 06 13 86 37 99

Sous la direction d'Yves UZUREAU

Théâtre à Silly-le-Long

Pour la onzième année consécutive, l'atelier de théâtre pour adultes **Le Bac à Sable**, créé et animé par Yves Uzureau *, propose toute l'année, le jeudi soir, un rendez-vous placé sous le signe de l'aventure dédiée à l'art dramatique. Des scènes du répertoire classique et moderne sont travaillées dans le but d'une représentation en public.

C'est à cet événement que l'**A.A.E. de Baron** (Amicale des anciens élèves de Baron et des amis de l'école publique de Baron), en collaboration avec la **commission des fêtes de Silly**, vous convie le :

Samedi 16 novembre 2019 à 20 h 30

Salle multifonction

Rue Saint-Jean

60330 Silly-le-Long

Entrée : 7 €

12 à 16 ans : 3 € – Moins de 12 ans : gratuit

Entracte et buvette prévus

Si vous aimez rire et être surpris
alors venez nous rejoindre nombreux !

Réservation conseillée au 06 13 86 37 99

* Auteur, compositeur, écrivain et comédien : www.yves-uzureau.com

ACTE DE MARIAGE



DESFORGES Pierre

Et EKOTO ABOU'OU Lafortune

09 Juin 2018

GILBERT Edouard

Et COUSIN Stéphanie

16 Juin 2018

FONTE Adrien

Et BAYARD Amélie

23 Juin 2018

SORENSEN Joshua

Et PONS Justine

24 Août 2018

DESCHAMPS Eric

Et PAVÉ Claudia

06 Octobre 2018

MOUSSY Laurent

Et CZUBAK Alexandra

15 Juin 2019

ACTE DE DÉCÈS



MATEO veuve SCHUBERT Carmen

01 Mars 2018

GILLES Michel

01 Juillet 2018

QUICRAY Jean

11 Février 2019

HERBAUT Lucien

14 Février 2019

TEULET veuve LAVIOLETTE Christiane

01 Mai 2019



MAGUIN Liāna

09 Février 2019

RIVIERE Pauline

12 Février 2019

GLADIN Jules

18 Mars 2019

HAUSLER Emma

22 Mars 2019

WARAHENA LYANAGE Aylene

20 Avril 2019

INACIO FERRAZ Mia

5 Juin 2019

DELVAEYE Lucie

14 Juin 2019

Avec le concours de l'Amicale Sportive de Silly et l'Association Fêtez Silly, la municipalité vous propose :



Au Square :

A partir de 10 H 00 : Concours de pétanque

Buvette et restauration rapide

Au Stade :

A partir de 18 H 30 : Buvette / jeu apéro

19 H 30 : Repas / Karaoké

Menu : Paëlla + gâteau (vente de vin rouge ou rosé)

Frites / saucisses

Sur réservation

La Municipalité vous donne rendez-vous au stade .

20 H 45 : Distribution de lampions et bonbons

21 H 45 : Départ du cortège de la retraite aux flambeaux qui parcourra les rues Buchet, de Senlis, des Moulins, de la Procession, de Senlis, et retour au stade par la rue Buchet.

23 H : Feu d'artifice suivi d'un bal populaire

RESERVATION DU REPAS DU SOIR ORGANISE PAR FETEZ SILLY

Noms et Prénoms

n° de téléphone

Prix du repas :

Paëlla : 11 €

Paëlla + gâteau : 13 €

Saucisses/frites : 4 €

Saucisses/frites/gâteaux : 6 €

Chèque à joindre à l'inscription, à l'ordre de FETEZ SILLY.

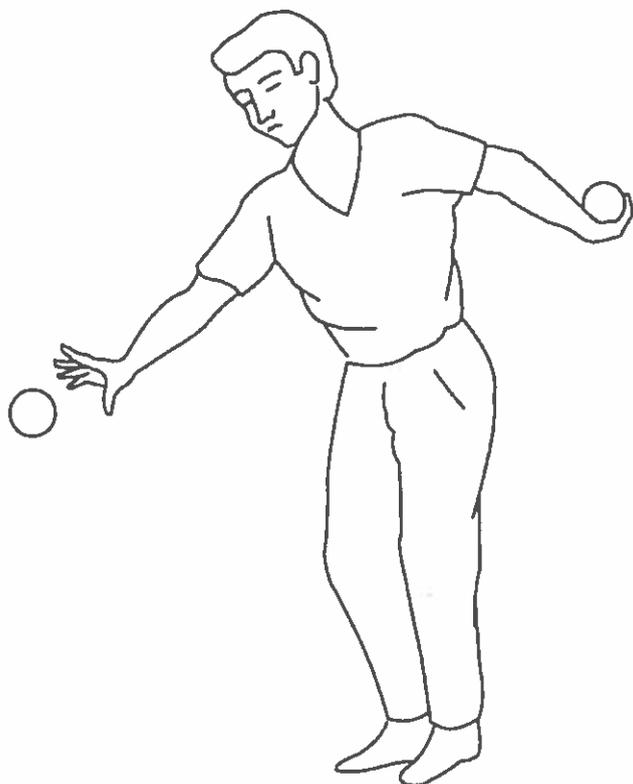
Inscription en Mairie au plus tard le Mercredi 10 juillet 2019.

A.S Silly Le Long Football Et Fêtez Silly

Organisent

Le Samedi 31 Aout à 14 h

Concours de pétanque amicale



En doublettes formées
Inscription 5€/pers à partir
de 13h30

Place de la Mare - Rue du Stade

Récompenses : Paniers
garnis, jusqu'au 4ème

1 boisson en consolation

Buvette et Sandwiches sur place

Renseignements : 06.08.67.91.82

